



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Le sept juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, M. Mikael MAHAGNE.

Absents: M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Patrice LE PADELLEC,

Procuration : M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
M. Patrice LE PADELLEC à M. Laurent HAMON

Secrétaire de séance : M. Anthony LUCAS

Objet : Dénonciation Contrat Enfance jeunesse et signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 mai 2019 relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022

Considérant que dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales et a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

Considérant que l'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de

la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Considérant que cette démarche de développement social local, associant la Communauté de Communes et les 6 communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions et la réalisation d'une évaluation des actions menées, ceci en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Considérant que cette Convention Territoriale Globale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

Considérant que le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions pour chacun des champs d'intervention de la Convention Territoriale Globale seront menés au cours de l'année 2022 et 2023 et le plan d'actions qui en découlera sera réalisé jusqu'en 2026 au regard des priorités retenues.

Considérant que précédemment, la commune de BAUD avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022. Ce dispositif de financement va être remplacé progressivement par un nouveau dispositif dénommé « bonus territoire CTG » qui garantit un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ.

Considérant que dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale et du nouveau cadre contractuel par le biais de la CTG, il est proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de faire évoluer les financements du Contrat Enfance Jeunesse vers les bonus territoire CTG dès l'année 2022.

Considérant que Convention Territoriale Globale sera établie et rédigée conjointement entre les parties d'ici la fin d'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve la dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales au 31 décembre 2021,

Décide de s'engager dans la convention territoriale globale (CTG) mise en place à l'échelle du territoire de Baud Communauté pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, afin de faire évoluer les financements vers les bonus territoire de la convention territoriale globale (CTG) à compter du 1er janvier 2022,

Autorise Madame le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer et à exécuter la Convention Territoriale Globale,

Autorise Madame le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer la nouvelle convention d'objectif et de financement (COF) qui prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),

Autorise Madame le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET